



ACOTRO
ASSOCIATION OF CANADIAN OCCUPATIONAL
THERAPY REGULATORY ORGANIZATIONS



ACORE
ASSOCIATION CANADIENNE DES ORGANISMES
DE RÉGLEMENTATION EN ERGOTHÉRAPIE

RAPPORT ANNUEL 2023

**Association canadienne des organismes
de réglementation en ergothérapie**

20, rue Bay, suite 900, C. P. 78
Toronto, ON, M5J 2N8

T. 1-844-700-5800

T. 416-681-1000

info@acotro.org

www.acotro-acore.org

**LEADING, PROTECTING, ADVANCING
DIRIGER, PROTÉGER. PROGRESSER**

TABLE DES MATIÈRES

3 MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

4 QUI NOUS SOMMES

5 HISTORIQUE, VISION, MISSION, VALEURS

**6 GOUVERNANCE, MEMBRES DE L'ACORE 2023,
PERSONNEL ET CONTRACTUELS**

7 ACTIVITÉS EN 2023

- 8**
- Initiatives du plan stratégique
 - Gouvernance
 - Uniformité du cadre de réintégration
 - Surveillance de l'examen national

- 9**
- Présentations

- 10**
- Institut canadien d'information sur la santé
 - Instituts de recherche en santé du Canada
 - Protocole d'entente sur la pratique à distance interjuridictionnelle
 - Révision de la gouvernance de l'agrément

- 11**
- SEES : Système d'évaluation de l'équivalence substantielle

- 14**
- Vérité et réconciliation
 - Occupational Therapy Canada
 - Équité et la responsabilité sociale
-

16 CONTACTS

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE



Je suis heureuse de vous présenter les grandes lignes de notre travail pour l'année 2023.

Bien que la pandémie ne soit plus au premier plan, nous continuons de ressentir ses effets dans le domaine des soins de santé. Il convient de souligner que cette année, les

organismes de réglementation ont abordé la nécessité de faciliter l'accès aux services d'ergothérapie à distance au-delà des frontières provinciales. L'ACORE est heureuse d'avoir pu coordonner un protocole d'entente qui oriente la responsabilité réglementaire lorsque les ergothérapeutes exercent à distance dans une autre province. Presque tous les organismes de réglementation ont pu s'engager à tenir leurs membres responsables pour les services à distance dans une autre province. Cela signifie que les membres peuvent exercer à distance dans de nombreuses autres provinces sans avoir besoin d'une inscription supplémentaire. Nous considérons que l'exercice des fonctions a lieu là où l'ergothérapeute réside. Le protocole d'entente facilite l'accès aux services nécessaires tout en garantissant au public l'accès à une intervention réglementée, au besoin.

Nous continuons d'être fiers du travail accompli par notre Système d'évaluation de l'équivalence substantielle (SEES) visant l'évaluation des compétences des ergothérapeutes formés à l'étranger (EFE). Le nombre de demandes présentées par des EFE pour entamer cette première étape vers le travail au Canada continue d'être plus élevé que prévu. Cela a nécessité un examen critique de nos processus afin d'en améliorer l'efficacité. Nous avons hâte de mettre en œuvre certains changements au cours de la prochaine année et au-delà.

Le travail de l'ACORE met à contribution des partenaires clés de partout au pays. Nous collaborons sur nos processus d'entrée dans la pratique, notamment la prestation de l'Examen national d'attestation en ergothérapie (ENAE) et l'agrément des programmes de formation en ergothérapie. Nous sommes heureux d'entretenir une bonne collaboration avec l'Association canadienne des ergothérapeutes (ACE) ainsi qu'avec

l'Association canadienne des programmes universitaires en ergothérapie, avec qui nous participons à l'élaboration des politiques entourant les programmes universitaires et l'ENAE. Nous avons travaillé avec ces partenaires au cours de la dernière année pour examiner les processus qui mènent à l'accréditation de ces programmes de formation au Canada. Nous nous réjouissons à l'idée de poursuivre ce travail au cours de la prochaine année.

L'ACORE est bien consciente des pénuries de ressources humaines en santé au Canada. Elle fournit des données à l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS) pour éclairer la planification des ressources humaines dans le domaine de la santé. Il y a de toute évidence une pénurie d'ergothérapeutes au Canada. Les organismes de réglementation ont un rôle à jouer à cet égard, soit celui de faire part de leur préoccupation à nos partenaires et d'éliminer les obstacles à la pratique. Notre travail sur la pratique à distance et la réintégration appuiera les efforts en matière de ressources humaines en santé, tout comme les gains d'efficacité réalisés grâce à notre travail avec le programme SEES.

Enfin, l'ACORE est heureuse d'avoir participé au travail sur la prise de position conjointe élaborée par la profession au sujet de l'équité et de la justice. Ce travail est conforme à nos compétences pour les ergothérapeutes au Canada et il est d'une importance vitale en tant que balise, maintenant et à l'avenir.

Alors que je dresse le bilan de 2023, je suis inspirée par l'esprit de collaboration des organismes de réglementation des ergothérapeutes partout au pays. Compte tenu de tout ce qui se passe dans chacune de nos administrations respectives, nous accordons la priorité à la collaboration pour nous assurer que la réglementation est aussi uniforme que possible, qu'elle est de grande qualité, et qu'elle appuie l'ergothérapie sécuritaire et efficace pour le public. Merci aux dirigeants et dirigeantes de chaque organisme de réglementation de l'ergothérapie pour vos efforts.

Elinor Larney

PRÉSIDENTE, ACORE

Registraire et directrice générale,

Ordre des ergothérapeutes de l'Ontario

QUI NOUS SOMMES

L'Association canadienne des organismes de réglementation en ergothérapie (ACORE) est l'organisation nationale des organismes provinciaux encadrant l'exercice de la profession d'ergothérapie au Canada. Notre objectif est de promouvoir l'uniformité et l'excellence dans la réglementation de l'ergothérapie au Canada.

Les dix membres provinciaux de l'ACORE protègent le public en réglementant la pratique de l'ergothérapie dans leurs provinces respectives. Nous offrons également des conseils aux ergothérapeutes qui cherchent des renseignements sur la façon de s'inscrire au Canada.

Par l'entremise de l'ACORE, les organismes de réglementation collaborent pour promouvoir de meilleures pratiques en matière de réglementation, accroître la responsabilisation envers le public, renforcer l'uniformité à l'échelle du pays, et nous appuyer mutuellement dans nos efforts pour répondre aux changements dans la pratique et la réglementation de l'ergothérapie.

Nous apportons un leadership à la profession en :

- Promouvant les meilleures pratiques en matière de réglementation en ergothérapie
- Élaborant et promouvant une stratégie nationale pour des pratiques de réglementation uniformes

- Promouvant la mobilité interprovinciale et internationale des ergothérapeutes
- Renforçant le réseautage et le partage d'information à l'échelle nationale et internationale

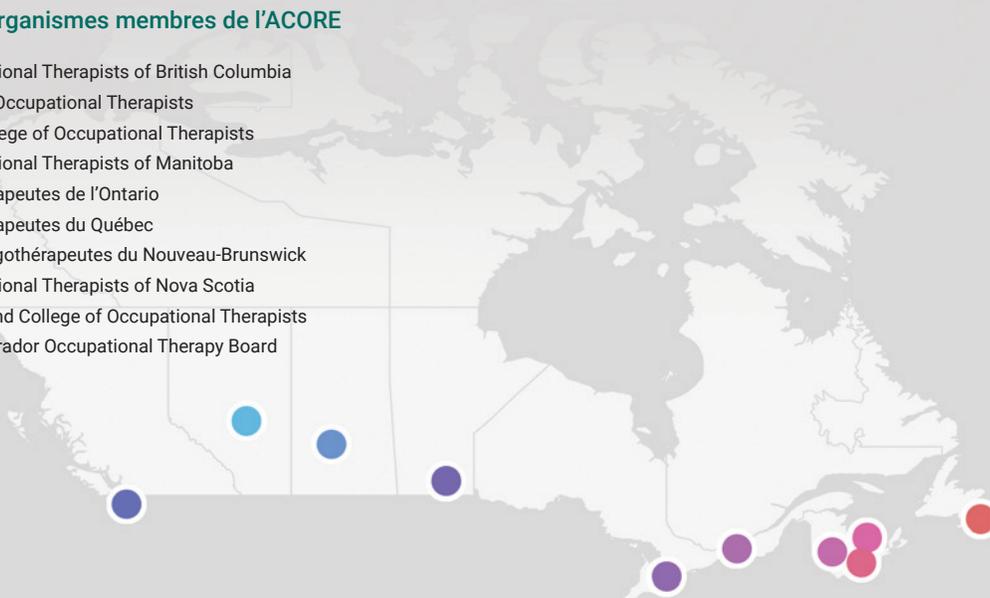
Concrètement, cela signifie que nous travaillons ensemble pour moderniser les processus et faciliter le changement dans le cadre réglementaire.

L'ACORE gère également le processus d'évaluation des EFE. Ce processus évalue la mesure dans laquelle les études des ergothérapeutes acquises à l'étranger sont substantiellement équivalentes aux études et aux compétences des ergothérapeutes formés au Canada.

Chaque organisme de réglementation de l'ergothérapie au Canada nomme une personne qui siège en tant que membre du conseil d'administration de l'ACORE (illustration 1). Par conséquent, chaque province a un représentant au conseil d'administration de l'ACORE.

ILLUSTRATION 1 : Organismes membres de l'ACORE

- College of Occupational Therapists of British Columbia
- Alberta College of Occupational Therapists
- Saskatchewan College of Occupational Therapists
- College of Occupational Therapists of Manitoba
- Ordre des ergothérapeutes de l'Ontario
- Ordre des ergothérapeutes du Québec
- Association des ergothérapeutes du Nouveau-Brunswick
- College of Occupational Therapists of Nova Scotia
- Prince Edward Island College of Occupational Therapists
- Newfoundland Labrador Occupational Therapy Board



HISTORIQUE

L'ACORE a été fondée en 1989 et incorporée en 2011.

VISION

Meneur incontournable de l'encadrement de l'exercice de la profession d'ergothérapie.

MISSION

Nous travaillons ensemble de façon proactive pour la protection du public en faisant progresser la réglementation efficace des ergothérapeutes au Canada.



VALEURS

L'ACORE adhère aux valeurs suivantes :

- **RESPECT MUTUEL :**
Nous reconnaissons tous les membres comme des partenaires égaux et nous valorisons les divers points de vue et contributions de chacun.
- **MENTORAT ET SOUTIEN :**
Nous croyons que le partage d'idées et d'expertise, la consultation réciproque et l'orientation des nouveaux dirigeants facilitent le développement du leadership et le renforcement des capacités.
- **CONFIANCE :**
Nous respectons la confidentialité. Nos décisions sont prises par consensus et les membres parlent d'une seule voix en public.
- **EXCELLENCE :**
Nous utilisons les meilleures pratiques et un processus de prise de décisions fondé sur les données probantes pour soutenir un leadership efficace et une amélioration continue.
- **COLLABORATION :**
Nous avons accès à la sagesse collective en travaillant en partenariat les uns avec les autres et avec les parties prenantes. Nous établissons des relations positives et des environnements tolérants qui facilitent la communication et l'atteinte des objectifs.
- **ENGAGEMENT :**
Nous consacrons du temps et de l'énergie à l'atteinte des objectifs de l'ACORE. Lorsque les membres ne peuvent pas tenir leurs obligations, nous communiquons et nous nous entraïdons.
- **RESPONSABILISATION :**
Nous sommes responsables les uns envers les autres, envers les conseils d'administration et les membres, et envers le public, de l'établissement et de l'atteinte d'objectifs et d'activités réalistes ainsi que de la transparence de notre fonctionnement.

GOUVERNANCE

Tous les organismes de réglementation en ergothérapie du Canada sont membres de l'ACORE et contribuent au succès de celle-ci. L'ACORE est dirigée par un conseil d'administration composé de registraires ou de représentants de chacun des dix organismes de réglementation provinciaux.

MEMBRES DE L'ACORE 2023

PRÉSIDENTE : Elinor Larney

Registraire et directrice générale,
Ordre des ergothérapeutes de l'Ontario

VICE-PRÉSIDENTE : Kim Doyle

Directrice générale, Newfoundland and Labrador
Occupational Therapy Board

TRÉSORIER : Kevin Wong

Directeur général et registraire, College
of Occupational Therapists of Nova Scotia

Marianne Baird

Directrice générale et registraire,
Alberta College of Occupational Therapists

Nicole Charpentier

Registraire, Ordre des ergothérapeutes du Québec

Heather Cutcliffe / Colleen MacPherson

Registraire, Prince Edward Island College
of Occupational Therapists

Sherry Just

Directrice générale, Saskatchewan College
of Occupational Therapists

Natalie MacKenzie

Registraire, Association des ergothérapeutes
du Nouveau-Brunswick

Michelle Martin-Strong

Directrice générale, College of Occupational
Therapists of Manitoba

Carin Plischke

Registraire et directrice générale, College of
Occupational Therapists of British Columbia

Il n'existe aucun organisme de réglementation au Yukon, au Nunavut et dans les Territoires du Nord-Ouest. Les ergothérapeutes de ces régions peuvent s'inscrire auprès d'un organisme de réglementation dans d'autres provinces.

PERSONNEL ET AGENTS CONTRACTUELS

Susan Domanski, GESTIONNAIRE DU SEES

Suzanne Cunningham, ASSOCIÉE DU SEES

Vanilda Ferreira, ASSOCIÉE DU SEES

ACTIVITÉS EN 2023

Les membres de l'ACORE ont travaillé ensemble pour relever les divers défis qui touchent la réglementation de l'ergothérapie à l'échelle nationale. L'ACORE a entamé des discussions avec de nombreuses tierces parties intéressées afin d'atteindre des objectifs communs et de finaliser des initiatives de collaboration.

ACTIVITÉS EN 2023

Initiatives du plan stratégique

Les membres de l'ACORE ont participé activement aux discussions et aux initiatives visant à améliorer l'uniformité des procédures réglementaires en ergothérapie partout au Canada. Les principaux points

d'intérêt ont porté sur la résolution des problèmes liés à la pratique à distance entre les juridictions, l'élaboration d'un cadre de réintégration et la participation aux efforts de la vérité et de la réconciliation.

Gouvernance

Au cours de la dernière année, le comité de gouvernance a actualisé plusieurs politiques et mandats existants afin d'améliorer l'efficacité et l'efficacités organisationnelles de l'ACORE. Des procédures ont été élaborées pour être en mesure de nommer de nouveaux membres du conseil,

au besoin, entre les assemblées générales annuelles. Le comité de gouvernance a également sollicité des commentaires sur ses aides-mémoires pour les mentors et les mentorés du conseil d'administration et a mis à jour le registre des risques avec des informations actualisées.

Uniformité du cadre de réintégration

La réintégration est le processus de confirmation de la compétence à reprendre la pratique après une absence. Les membres de l'ACORE ont cerné le besoin d'examiner nos programmes de réintégration actuels et se sont engagés à élaborer un cadre de programme afin d'harmoniser les exigences relatives aux pratiques de réintégration et de veiller à ce que les éléments clés

du programme soient conformes aux autres activités de réglementation de l'ACORE. Ce cadre comprendra un processus pour les demandeurs et une évaluation visant à déterminer si les demandeurs sont prêts à reprendre la pratique. Une fois élaboré, le nouveau cadre pourra être adopté par les membres de l'ACORE pour la mise en œuvre du programme.

Surveillance de l'examen national

L'une des principales fonctions de la réglementation est d'établir et de maintenir les normes d'entrée dans la profession. Cela comprend l'approbation d'un examen qui évalue les compétences à l'entrée dans la profession. L'ENAE, administré par l'ACE, est l'examen approuvé et une exigence réglementaire pour l'inscription dans 9 des 10 juridictions canadiennes.

Le comité de surveillance de l'examen a été créé en 2017 afin d'examiner et de recommander des politiques associées à l'administration de l'ENAE. Le comité fournit des recommandations au comité de l'examen d'attestation, qui coordonne toutes les activités liées à la construction, à l'administration et à la validation de l'ENAE et de ses ressources d'étude.

Le comité de surveillance de l'examen comprend le registraire (directeur général ou premier dirigeant) de chaque organisme de réglementation provincial et le président ou la personne désignée du comité de l'examen d'attestation. Les membres sans droit de vote sont une personne nommée par le conseil d'administration de l'ACE, un autre membre du comité de l'examen d'attestation et la cheffe de la direction de l'ACE ou son délégué (par exemple, le directeur des normes). Un organisme de réglementation provincial (membre de l'ACORE) préside le comité de surveillance de l'examen. Un représentant de l'ACORE assiste aux réunions d'affaires du comité de l'examen d'attestation, qui appuie la participation aux décisions administratives importantes.

ACTIVITÉS EN 2023 SUITE

Le comité de surveillance de l'examen s'est réuni trois fois en 2023 par téléconférence pour remplir son mandat. L'examen continuera d'être offert selon une approche hybride, ce qui permettra aux demandeurs de choisir entre les centres d'examen en personne et la surveillance à distance en direct. L'ENAE a été offert trois fois en 2023.

Le groupe de travail sur le plan directeur de l'examen a terminé son mandat et a élaboré un nouveau plan directeur de l'examen qui structurera l'examen autour du

Référentiel de compétences pour les ergothérapeutes au Canada (2021). Les travaux se poursuivent afin d'élaborer davantage de questions pour l'ENAE qui évaluent les nouvelles compétences, l'objectif étant de finaliser ces travaux d'ici septembre 2026 afin de proposer un examen basé sur ces compétences.

Les organismes de réglementation reçoivent le rapport annuel de l'examen qui les aide à respecter leurs obligations légales liées au recours à des tiers (dans ce cas, l'ACE).



Présentations

2 FÉVRIER

Les conseils d'administration, le personnel et les comités d'inscription de chaque membre de l'ACORE ont été invités à assister à la présentation annuelle du SEES qui fait le point sur les renseignements et les statistiques actuelles du programme.

15 FÉVRIER

Lors de la réunion du conseil d'administration de l'ACORE, Sue Glover Takahashi et Mary Clark ont présenté une séance au sujet de leur travail en vue de la révision du programme de réintégration.

16 FÉVRIER

Louise Logan a offert une formation aux membres du conseil d'administration de l'ACORE sur la gestion et la négociation des situations délicates. Louise a animé une discussion de suivi le 27 septembre au sujet de notre programme de réintégration et des prochaines étapes à suivre pour créer une approche uniforme de la réintégration.

17 FÉVRIER

Julie Maciura, conseillère juridique de Steinecke Maciura LeBlanc, a partagé des informations avec le conseil d'administration de l'ACORE sur les questions juridictionnelles et les soins virtuels.

12 MAI

Des membres de l'ACORE ont fait une présentation au Congrès de l'ACE sur les processus de réglementation des nouveaux EFE au Canada et sur l'effet du rôle de la réglementation sur les ressources humaines en santé.

29 NOVEMBRE

Kim Woodland, directrice des programmes de l'Ordre des ergothérapeutes de l'Ontario, a fait une présentation sur les statistiques actuelles de l'ICIS concernant les ergothérapeutes au Canada. Leandri Engelbrecht, responsable de l'inscription à l'Ordre, a offert de l'information et dirigé une discussion sur un projet futur visant à recueillir des données fondées sur la race.

7 DÉCEMBRE

La présidente de l'ACORE, Elinor Larney, a fait une présentation virtuelle des initiatives et activités actuelles de l'ACORE aux présidents des organismes de réglementation provinciaux.

ACTIVITÉS EN 2023 SUITE

Institut canadien d'information sur la santé

Les organismes canadiens de réglementation de l'ergothérapie fournissent les données sur leurs membres provinciaux à l'ICIS, tandis que l'ACE soumet les données sur les ergothérapeutes qui travaillent dans les territoires, où il n'existe pas de réglementation professionnelle pour les ergothérapeutes. L'information fournie à l'ICIS alimente la base de données sur l'ergothérapie et la base de données sur la main-d'œuvre de la santé. Des représentants de l'ICIS ont tenu une réunion virtuelle avec les fournisseurs de données en ergothérapie, dont les membres de l'ACORE.

Instituts de recherche en santé du Canada

L'ACORE a agi à titre consultatif et a parrainé un projet visant à déterminer si l'utilisation de pratiques fondées sur des données probantes se détériore après l'obtention du diplôme.

Protocole d'entente sur la pratique à distance interjuridictionnelle

En 2023, l'ACORE a poursuivi les discussions et le travail d'élaboration d'un protocole d'entente pour la pratique à distance interjuridictionnelle. Le protocole traite des questions de réglementation et des mesures à prendre lorsque des résidents physiquement situés dans une autre province ont accès aux services d'un ergothérapeute qui fournit des services à distance. Étant donné que les exigences varient d'une province à l'autre, toutes les exigences importantes en matière d'inscription et les différences pertinentes sont décrites dans le protocole.

Révision de la gouvernance de l'agrément

L'ACORE a participé aux travaux du comité directeur sur la gouvernance de l'agrément de l'ergothérapie avec des représentants de l'ACE et de l'Association canadienne des programmes universitaires en ergothérapie. Le comité a travaillé à l'élaboration de recommandations pour le futur modèle de gouvernance de l'agrément des programmes d'ergothérapie au Canada.



ACTIVITÉS EN 2023 SUITE

SEES : Système d'évaluation de l'équivalence substantielle

Le SEES est la première étape du processus d'évaluation pour tous les EFE qui présentent une demande d'inscription n'importe où au Canada à l'extérieur du Québec.¹ Le SEES est un programme géré par l'ACORE et utilisé par 9 des 10 organismes de réglementation de l'ergothérapie pour confirmer qu'un demandeur dans une province donnée satisfait à l'équivalence substantielle et, à ce titre, est admissible à présenter une demande d'inscription ou de permis dans cette province. Le SEES évalue dans quelle mesure les études et les compétences d'un ergothérapeute formé à l'étranger sont substantiellement équivalentes à celles des ergothérapeutes formés au Canada. Ses composantes portent sur la reconnaissance des qualifications et la vérification des compétences :

- Évaluation des diplômes
- Évaluation de la compétence linguistique
- Évaluation des titres de compétences associés à la profession
- Évaluation des connaissances sur la jurisprudence
- Évaluation de la compétence (EC)

Le SEES est financé par les frais des demandeurs. Le comité de surveillance du SEES, qui relève du conseil d'administration de l'ACORE, est responsable de la gestion du programme. Nous continuons à suivre l'évolution du nombre de demandeurs chaque année depuis le début de la pandémie en 2020 et nous continuerons de le faire en 2024.

FAITS SAILLANTS DU PROGRAMME POUR 2023

Le nombre de demandes d'EFE en 2023 a diminué à 165, comparativement à 177 en 2022, le nombre de demandeurs dépassant toujours les prévisions trimestrielles et les prévisions annuelles de 157 pour le programme.

EC à distance :

La pandémie a eu une incidence importante sur le SEES.

À la suite de la décision prise à la mi-mars 2020 d'annuler toutes les EC prévues, le seul élément d'évaluation en personne du SEES, le plan d'urgence COVID-19 a été mis en place. À mesure que la pandémie progressait, il est devenu évident que le retour à l'évaluation en personne ne serait pas possible. L'évaluation des compétences a fait la transition vers l'évaluation à distance, le 16 novembre 2020. Cette approche est désormais permanente et a facilité la capacité des demandeurs à effectuer leur EC n'importe où dans le monde. L'année dernière, 56 % des demandeurs ont effectué leur évaluation des compétences au Canada, tandis que 44 % l'ont effectuée dans leur pays d'origine. L'ensemble du programme SEES peut maintenant être complété de n'importe où dans le monde. Cela a réduit les obstacles auxquels se heurtent les EFE, tels que les frais de déplacement et l'obtention d'un visa pour venir au Canada dans le but d'effectuer l'EC.

Formation *Critical Thinking, Clinical Reasoning and Application in Canadian Occupational Therapy* :

En juin 2022, l'Université McMaster a mis fin à son programme de préparation à la pratique de l'ergothérapie qui offrait des cours aux EFE qui avaient besoin de combler des lacunes pour obtenir une équivalence substantielle. L'ACORE a collaboré avec le département d'ergothérapie de l'Université de l'Alberta pour élaborer un programme alternatif actualisé à l'intention de ces EFE. Au total, 61 EFE ont suivi le cours entre juillet 2022, date du lancement du projet pilote, et décembre 2023, date à laquelle la quatrième cohorte a terminé son cours. L'ACORE et l'Université de l'Alberta ont adopté une entente d'administration de cours pour que l'université offre le cours, maintenant renommé *Critical Thinking, Clinical Reasoning and Application in Canadian Occupational Therapy*, deux ou trois fois par année. Les commentaires de ceux qui ont terminé le cours ont été positifs dans l'ensemble.

¹ En tant que membre à part entière de l'ACORE, l'organisme de réglementation du Québec, l'Ordre des ergothérapeutes du Québec, a pleinement endossé le SEES et a participé à son développement. Toutefois, le Québec utilise son propre système d'évaluation pour l'évaluation des EFE qui s'inscrivent pour exercer dans cette province, conformément aux règlements et aux compétences spécifiques établis par l'Ordre des ergothérapeutes du Québec. Les ergothérapeutes ne sont pas réglementés dans les territoires.

ACTIVITÉS EN 2023 SUITE

Mise à jour annuelle du SEES pour les organismes canadiens de réglementation de l'ergothérapie :

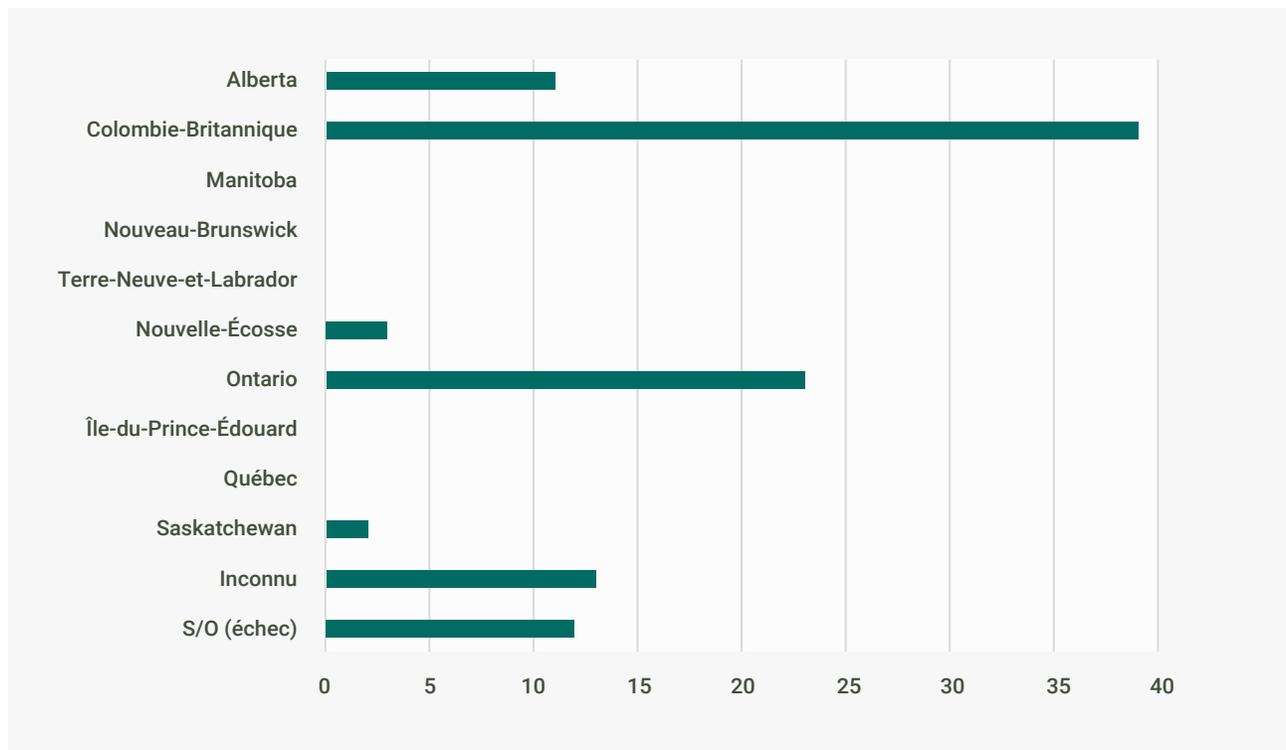
Afin de fournir une mise à jour sur le programme aux organismes provinciaux de réglementation de l'ergothérapie, à leurs comités d'inscription et à leur personnel, le webinaire de mise à jour annuelle du SEES a eu lieu le 2 février 2023. Cette mise à jour portait sur l'augmentation globale du nombre de demandeurs au programme au fil du temps et sur le plan de suivi des répercussions de ce changement.

STATISTIQUES SUR LES DEMANDEURS POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2023

Avec le lancement de la prestation à distance de l'EC le 16

novembre 2020, les délais pour compléter les demandes du SEES ont été améliorés. Le nombre d'EFE ayant complété le SEES en 2023 était de 107 (illustration 2), en baisse par rapport au nombre de 111 en 2022. L'illustration 3 énumère les pays dans lesquels les 107 EFE ont terminé leur formation en ergothérapie. En 2023, le programme a vu une augmentation des demandeurs provenant de pays où les Canadiens terminent généralement leur formation internationale en ergothérapie (l'Australie, le Royaume-Uni et les États-Unis) et une augmentation continue du nombre de demandeurs en provenance de Hong Kong. Le nombre de nouveaux demandeurs a augmenté de façon constante entre 2020 et 2022, puis a légèrement diminué en 2023, tout en restant dans la fourchette prévue (illustration 4).

ILLUSTRATION 2 : Nombre de demandeurs qui complètent le SEES en 2023 et province de pratique prévue



ACTIVITÉS EN 2023 SUITE

ILLUSTRATION 3 : Pays de formation en ergothérapie pour les demandeurs qui complètent le SEES en 2023

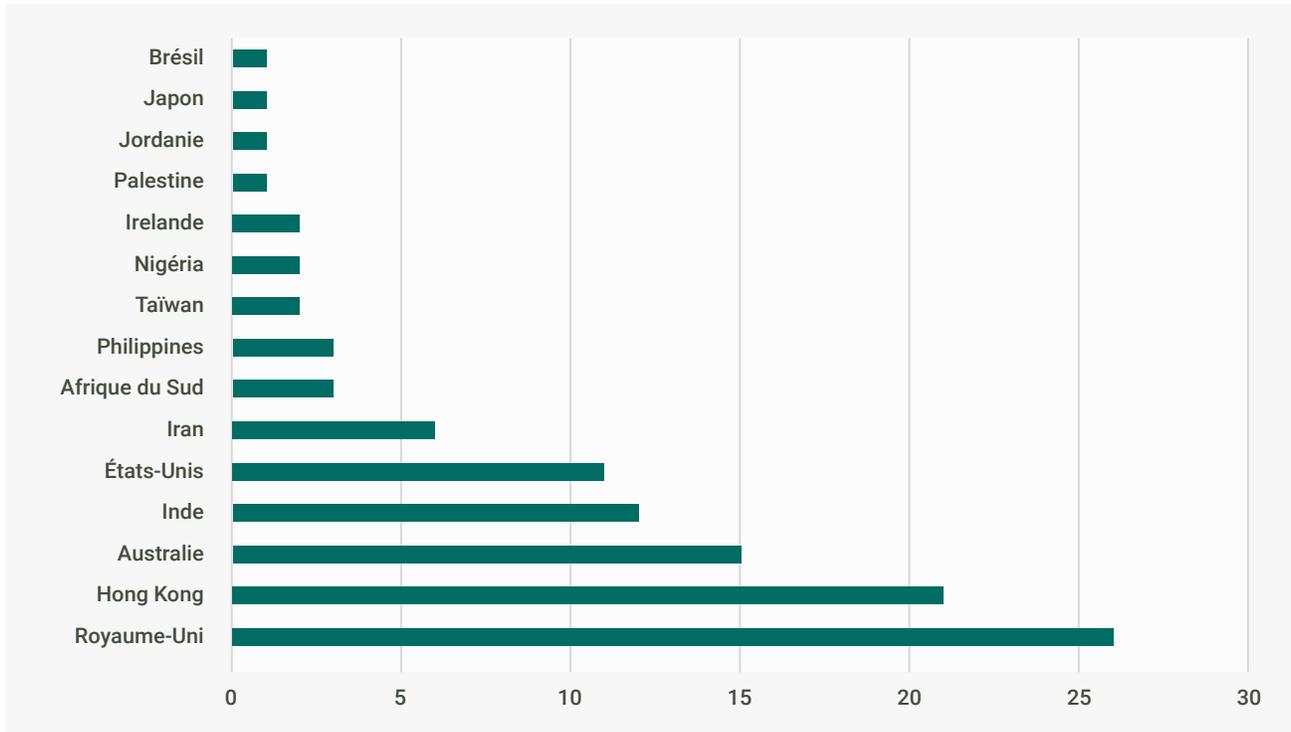
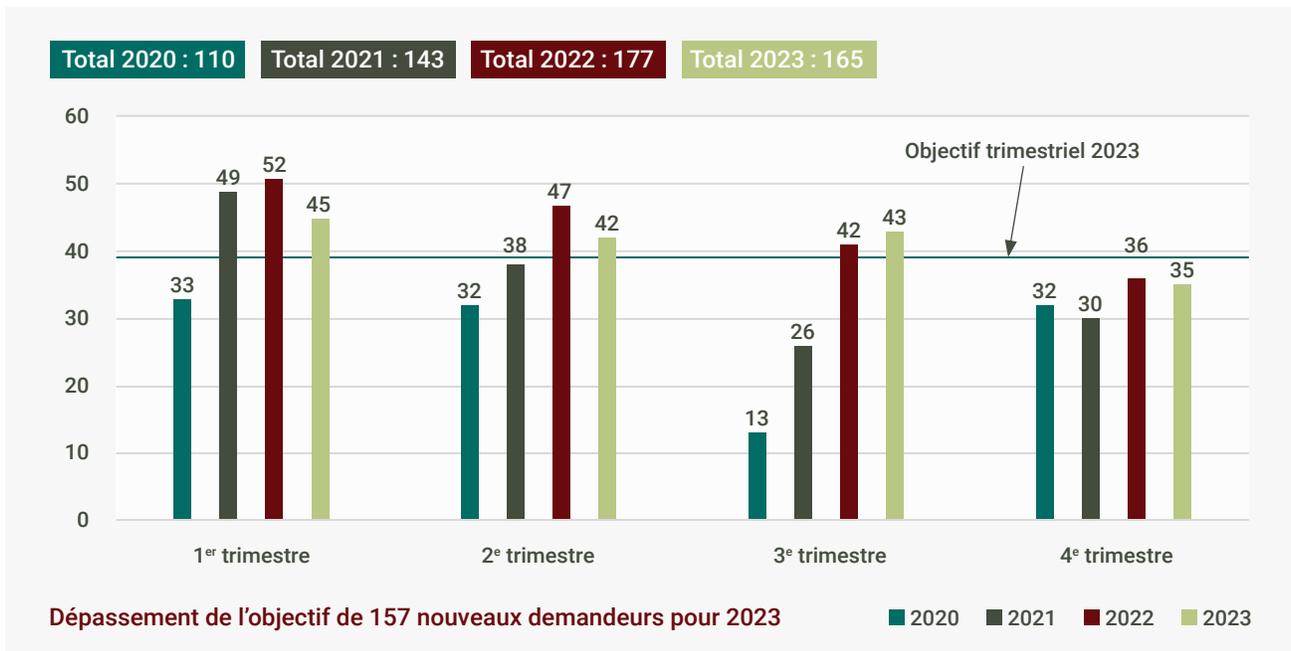


ILLUSTRATION 4 : Nombre de nouveaux demandeurs SEES par trimestre, 2020-2023



ACTIVITÉS EN 2023 SUITE

Vérité et réconciliation

L'ACORE fait partie du groupe de travail national sur la vérité et la réconciliation en ergothérapie. Le 30 septembre 2023, Journée nationale de la vérité et de la réconciliation, le groupe de travail sur la vérité et la réconciliation en ergothérapie a publié la *Déclaration d'engagement des ergothérapeutes à l'égard des peuples autochtones du Canada*. La déclaration d'engagement a pour but de guider les efforts de réconciliation des organismes de direction en ergothérapie et d'accroître la responsabilité dans le but de faire progresser les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation (CVR) du Canada et les appels à la justice du rapport final de *l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées*, ainsi que de soutenir la mise en œuvre de la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (DNUDPA) au sein de la profession de l'ergothérapie.

“Le groupe de travail sur la vérité et la réconciliation en ergothérapie a publié la Déclaration d'engagement des ergothérapeutes à l'égard des peuples autochtones du Canada.”

Répondre aux appels à l'action et aux recommandations de la CVR, de *l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées* et de la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, individuellement et collectivement, relève de la responsabilité de la profession de l'ergothérapie à tous les niveaux (éducation, recherche, clinique, réglementaire) et offre l'occasion de mettre en œuvre dans la pratique ses principes et ses valeurs, les droits de la personne et les droits occupationnels, ainsi que les approches socialement transformatrices.

Occupational Therapy Canada

Les membres de l'ACORE ont participé à la journée de réflexion d'OTC sur le bénévolat et le leadership qui s'est tenue lors du Congrès de l'ACE le 10 mai en plus d'avoir contribué à la planification de cette journée.

Équité et la responsabilité sociale

L'ACORE participe également à l'élaboration d'une prise de position nationale commune avec des organisations d'ergothérapie *Towards Justice: Equity and Accountability in Occupational Therapy*. La prise de position mettra l'accent sur l'équité et l'engagement à l'égard de la responsabilité sociale pour appuyer les efforts en matière de justice sociale dans le cadre de notre rôle réglementaire.

Nous travaillons ensemble de façon proactive pour la protection du public en faisant progresser la réglementation efficace des ergothérapeutes au Canada.



**Association canadienne des
organismes de réglementation**

20, rue Bay, suite 900, C. P. 78
Toronto, ON, M5J 2N8

T. 1-844-700-5800

T. 416-681-1000

info@acotro.org

www.acotro-acore.org